Démarche : Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire

2025/2026 - département de l'Essonne (91)

Organisme : DIPE 1 Service Instruction En Famille,

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

<H1>1. Qu'est-ce que l'instruction dans la famille ?</H1>

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants de 3 à 16 ans. Elle est donnée dans les établissements d'enseignement publics ou privés.

Elle peut exceptionnellement être dispensée dans la famille par les parents, par l'un d'entre eux ou par toute personne de leur choix, sur autorisation préalable du directeur des services départementaux de l'éducation nationale (DASEN).

<H1>2. Qui peut faire une demande d'autorisation de plein droit d'instruction dans la famille ? </H1>

Vous pouvez faire cette demande si vous êtes titulaire de l'autorité parentale de l'enfant.

<H1>3. Les motifs permettant l'instruction dans la famille sont les suivants :</H1>

1a - L'état de santé de l'enfant

1b - La situation de handicap de l'enfant

2a - La pratique d'activités sportives intensives

de l'enfant

2b - La pratique d'activités artistiques intensives

de l'enfant

3a - L'itinérance de la famille en France

3b - L'éloignement géographique de tout établissement scolaire public

4 - L'existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif

<H1>4. Comment faire une demande d'autorisation d'instruction dans la famille ?</H1> La demande d'autorisation d'instruction dans la famille se fait en 4 étapes :

1) Vous remplissez ce formulaire en ligne (équivalent au formulaire Cerfa n°16212*01 de demande d'autorisation de d'instruction dans la famille.)

Toute demande d'autorisation d'instruction dans la famille requise par l'article L. 131-5 doit être initiée par les deux personnes titulaires de l'autorité parentale, et ce même si l'enfant était déjà instruit dans la famille l'année précédente. C'est pourquoi il vous est demandé de remplir une attestation de dépôt conjoint, le cas échéant.

2) La Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du lieu de résidence de l'enfant prend connaissance de votre demande et des pièces justificatives nécessaires.

3) La DSDEN vous indique, le cas échéant, les documents manquants à fournir et le délai qui vous est imparti pour le faire.

4) Une fois que votre dossier est considéré comme complet, la DSDEN dispose d'un délai maximum

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département de

Passé ce délai et en l'absence de réponse de la DSDEN, votre demande est acceptée.

Quelle est la durée d'une autorisation d'instruction dans la famille ?

Cas général

L'autorisation est accordée pour la durée de l'année scolaire.

En conséquence, vous devez déposer chaque année une demande d'autorisation d'instruction dans la famille auprès de la DSDEN du lieu de résidence de l'enfant.

Cas particulier

L'autorisation peut être accordée pour une durée maximale de trois années scolaires lorsque la demande est motivée par l'état de santé de l'enfant ou son handicap.

<H3>Pour information et afin de préparer votre demande voici les documents justificatifs que vous pourrez avoir à fournir selon votre demande :</H3>

<H4>DANS TOUS LES CAS</H4>

- 2 Documents justifiant de l'identité de l'enfant :
- —copie lisible de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ;
- -copie lisible du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance.
- Documents justifiant de l'identité des titulaires de l'autorité parentale :
- pour chaque personne responsable :
- -copie lisible de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de cinq ans.
- Dans le cas où les personnes titulaires de l'autorité parentale ne sont pas ses parents :
- copie du document attestant qu'elles sont titulaires de l'autorité parentale.
- 🛮 Document de moins d'un an justifiant du domicile de chaque titulaire de l'autorité parentale :

Exemple de justificatif de domicile: quittances de loyer, factures d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, etc.

- Si la personne n'a pas de justificatif à son nom :
- —copie lisible de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de cinq ans de l'hébergeant;
- —lettre originale de l'hébergeant signée certifiant que le titulaire de l'autorité parentale habite chez lui ;
- --justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins d'un an.
- Document justifiant de l'identité de la personne chargée d'instruire l'enfant lorsque cette dernière n'est pas un des titulaires de l'autorité parentale :
- -copie lisible de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de cinq ans.
- <H4>SELON LE MOTIF DE LA DEMANDE</H4>
- <H6>1a État de santé de l'enfant</H6>
- Un certificat médical de moins d'un an sous pli fermé attestant de la pathologie de l'enfant.
- <H6>1b Situation de handicap de l'enfant</H6>
- · Le certificat médical prévu par l'article R. 146-26 du code de l'action sociale et des familles (Cerfa n° 15695) OU
- · Les décisions relatives à l'instruction de l'enfant de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
- <H6>2a Pratique d'activités sportives intensives</H6>
- <H6>2b Pratique d'activités artistiques intensives</H6>
- Une attestation d'inscription auprès d'un organisme sportif ou artistique
- Une présentation de l'organisation du temps de l'enfant, de ses engagements et de ses contraintes établissant qu'il ne peut fréquenter assidûment un établissement d'enseignement public ou privé.
- <H6>3a Itinérance de la famille en France</H6>
- Toutes pièces utiles justifiant de l'impossibilité pour l'enfant de fréquenter assidûment un établissement d'enseignement public ou privé en raison de l'itinérance de la famille en France.
- <H6>4 Existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif </H6>
- · Une présentation écrite du projet éducatif comportant les éléments essentiels de l'enseignement et de la pédagogie adaptés aux capacités et au rythme d'apprentissage de l'enfant, à savoir notamment :
- —une description de la démarche et des méthodes pédagogiques mises en œuvre pour permettre à l'enfant d'acquérir les connaissances et les compétences dans chaque domaine de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- --les ressources et supports éducatifs utilisés ;
- ---l'organisation du temps de l'enfant (rythme et durée des activités) ;
- —le cas échéant, l'identité de tout organisme d'enseignement à distance participant aux apprentissages de l'enfant et une description de la teneur de sa contribution;
- · Toutes pièces utiles justifiant de la disponibilité de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant ;
- · Une copie du diplôme du baccalauréat ou de son équivalent de la personne chargée d'instruire l'enfant ;
- Une déclaration sur l'honneur de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant d'assurer cette instruction

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département de majoritairement en langue française.
Précision Précision Vous déposez une demande pour le département : ESSONNE
Scolarité antérieure
L'enfant est instruit en famille en 2022/2023 Cochez la mention applicable Oui
□ Non
NB: si l'enfant a bénéficié d'une autorisation de plein droit à la rentrée 2022 pour les années scolaire 2022/2023 et 2023/2024 ET que le bilan du dernier contrôle pédagogique effectué en 2022/2023 a été favorable, vous n'avez pas besoin d'effectuer de demande d'autorisation pour l'année scolaire 2023/2024. L'enfant est automatiquement autorisé à être instruit en famille pour l'année scolaire 2023/2024.
L'enfant fréquente ou a fréquenté précédemment un établissement scolaire Cochez la mention applicable Oui
☐ Non
Indiquer le dernier établissement scolaire fréquenté par l'enfant
Dernière année scolaire de scolarisation Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 1999/2000
<u>2001/2002</u>
2002/2003
2003/2004
2000/2005
2005/2006
2006/2007
2007/2008
2008/2009
2009/2010
2010/2011
2011/2012
2012/2013
2013/2014
2014/2015
2015/2016
2016/2017

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département de
2017/2018
2018/2019
2019/2020
2020/2021
<u>2021/2022</u>
2022/2023
Autre situation Précisez, par exemple, si votre enfant a été inscrit au centre national d'enseignement à distance (CNED) sur autorisation du DASEN, etc.
Pour quel motif sollicitez-vous une demande d'autorisation d'instruction dans la famille ?
Choix du motif Sélectionner la ligne correspondante
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 1a. L'état de santé de l'enfant
☐ 1b. La situation de handicap de l'enfant
2a. La pratique d'activités sportives intensives de l'enfant
2b. La pratique d'activités artistiques intensives de l'enfant
3a. L'itinérance de la famille en France
3b. L'éloignement géographique de tout établissement scolaire public
4. L'existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif
Identité de l'enfant
Nom de naissance de l'enfant
Prénom(s) de l'enfant
Sexe (E) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Masculin
Féminin
Date de naissance (E)

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026	- département de
Pays de naissance (E) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible France	
Autre	
Choix du pays de naissance	1
Commune de naissance (E)	1
Commune de naissance (E)]
Nationalité (E) Indiquer le pays de nationalité (par exemple, si l'enfant est de nationalité française, sélectionner France)	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Documents justifiant de l'identité de l'enfant - copie lisible de la carte nationale d'identité (recto/verso) OU	
- copie lisible du passeport en cours de validité OU - copie lisible du livret de famille OU - copie lisible de l'extrait d'acte de naissance	
Adresse du domicile de l'enfant	1
Identité des personnes responsables de l'enfant	
Nombre de personnes titulaires de l'autorité parentale Cochez la mention applicable, une seule valeur possible 1	
□ 2	
Responsable 1 : titulaire de l'autorité parentale	
Civilité (1) Mme	
□ M.	
Nom de naissance (1)	1
Nom d'usage (si différent du nom de naissance) (1)	1

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - c	département de
Prénom(s) (1)	
Date de naissance (1)	
Pays de naissance (1) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible France	
☐ Autre	
Chaix du pays de paissance (1)	
Choix du pays de naissance (1)	
Commune de naissense (1)	
Commune de naissance (1)	
Commune de naissance (1)	
Commone de naissance (1)	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Documents justifiant de l'identité de la personne titulaire de l'autorité parentale (1)	
copie lisible de la carte nationale d'identité (resto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) de cinq ans	epuis moins
Vous avez l'autorité parentale sur l'enfant car vous êtes : Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Mère	
☐ Père	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie du document attestant que la personne est titulaire de l'autorité parentale (1)	
Professions et catégories socio-professionnelles (1) AGRICULTEURS EXPLOITANTS	
10 Agriculteurs exploitants	
ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	
21 Artisans	
22 Commerçants et assimilés	
23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	
31 Professions libérales	
33 Cadres de la fonction publique	
34 Professeurs, professions scientifiques	

D	emande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département de
יט	emande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département de BA Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
	38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
	PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES
Ш	
	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
	Clergé, religieux
	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
	47 Techniciens
	Contremaîtres, agents de maîtrise
	EMPLOYÉS
	Employés civils et agents de service de la fonction publique
	53 Policiers et militaires
	54 Employés administratifs d'entreprise
	55 Employés de commerce
	Personnels des services directs aux particuliers
	OUVRIERS
	62 Ouvriers qualifiés de type industriel
	63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
	64 Chauffeurs
	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
	67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
	69 Ouvriers agricoles
	RETRAITÉS
	71 Retraités agriculteurs exploitants
	72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
	74 Anciens cadres
	75 Anciennes professions intermédiaires
	77 Anciens employés
	78 Anciens ouvriers
	PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE
	81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département d
84 Élèves, étudiants
Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
Personnes sans activité professionnelle > = 60 ans (sauf retraités)
Adresse mail (1)
Téléphone fixe (1)
Téléphone portable (1)
Votre adresse est DIFFERENTE de celle de l'enfant (1) Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Adresse (1)
Vous disposez d'un justificatif de domicile à votre nom (1) Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Document de moins d'un an justifiant du domicile de la personne titulaire de l'autorité parentale (1)
Nom et prénom de l'hébergeant (1)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ Copie lisible de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de cinq ans de l'hébergeant (1)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Lettre de l'hébergeant signée certifiant que le titulaire de l'autorité parentale habite chez lui (1)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif de domicile de moins d'un an au nom de l'hébergeant (1)
Représentant 2 : personne titulaire de l'autorité parentale
Civilité (2)

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département d
☐ M.
Nom de naissance (2)
Nom d'usage (si différent du nom de naissance) (2)
Prénom(s) (2)
Date de naissance (2)
Pays de naissance (2) Cochez la mention applicable, une seule valeur possible France
☐ Autre
Choix du pays de naissance (2)
Commune de naissance (2)
Commune de naissance (2)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Documents justifiant de l'identité de la personne titulaire de l'autorité parentale (2)
copie lisible de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de cinq ans
Vous avez l'autorité parentale sur l'enfant car vous êtes : Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Mère
☐ Père
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie du document attestant que la personne est titulaire de l'autorité parentale (2)
Professions et catégories socio-professionnelles (2) AGRICULTEURS EXPLOITANTS
10 Agriculteurs exploitants
ARTISANS, COMMERÇANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE
21 Artisans
22 Commerçants et assimilés

D	emande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département de
	23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
	CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES
	31 Professions libérales
	33 Cadres de la fonction publique
	34 Professeurs, professions scientifiques
	Professions de l'information, des arts et des spectacles
	37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
	38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
	PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES
	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
	44 Clergé, religieux
	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
	47 Techniciens
	48 Contremaîtres, agents de maîtrise
	EMPLOYÉS
	52 Employés civils et agents de service de la fonction publique
	53 Policiers et militaires
	54 Employés administratifs d'entreprise
	55 Employés de commerce
	56 Personnels des services directs aux particuliers
	OUVRIERS
	62 Ouvriers qualifiés de type industriel
	63 Ouvriers qualifiés de type artisanal
	64 Chauffeurs
	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
	67 Ouvriers non qualifiés de type industriel
	68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal
	69 Ouvriers agricoles
	RETRAITÉS
	Retraités agriculteurs exploitants
	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
	П

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département	t de
Anciennes professions intermédiaires	
77 Anciens employés	
78 Anciens ouvriers	
PERSONNES SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE	
81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé	
83 Militaires du contingent	
84 Élèves, étudiants	
Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)	
Personnes sans activité professionnelle > = 60 ans (sauf retraités)	
Adresse mail (2)	
Téléphone fixe (2)	
Téléphone portable (2)	
Votre adresse est DIFFERENTE de celle de l'enfant (2) Cochez la mention applicable Oui	
Non	
Adresse (2)	
Vous disposez d'un justificatif de domicile à votre nom (2) Cochez la mention applicable Oui	
□ Non	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Document de moins d'un an justifiant du domicile de la personne titulaire de l'autorité parentale (2)	
Nom et prénom de l'hébergeant (2)	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Copie lisible de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de cinq ans de l'hébergeant (2)	

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - Pièce justificative à joindre en complément du dossier Lettre de l'hébergeant signée certifiant que le titulaire de l'autorité parentale habite chez lui (2)	département de
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatif de domicile de moins d'un an au nom de l'hébergeant (2)	
Identité de la ou des personne(s) chargée(s) d'instruire l'enfant	
La(es) personne(s) chargée(s) d'instruire l'enfant est(sont) la(es) personne(s) titulaire(s) de l'autorité parent. Cochez la mention applicable Oui	ale
Non	
Personne(s) chargée(s) d'instruire Civilité Mme	
Nom de naissance	
Nom d'usage	
Prénom(s)	
Date de naissance	
Pays de naissance Cochez la mention applicable, une seule valeur possible France	
Autre	
Choix du pays de naissance	
Commune de naissance	
Commune de naissance	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Document justifiant de l'identité de la personne chargée d'instruire	

Copie lisible de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de cinq ans

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département de Pour l'enfant concerné, vous êtes
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Mère
☐ Père
Civilité ☐ Mme
□ M.
Nom de naissance
Nom d'usage
Prénom(s)
Date de naissance
Date de naissance
Pays de naissance Cochez la mention applicable, une seule valeur possible France
Autre
Choix du pays de naissance
Commune de naissance
Commune de naissance
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Document justifiant de l'identité de la personne chargée d'instruire
Copie lisible de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de cinq ans
Pour l'enfant concerné, vous êtes Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Mère
☐ Père
Civilité Mme

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département
Nom de naissance
Nom d'usage
Prénom(s)
Date de naissance
Pays de naissance Cochez la mention applicable, une seule valeur possible France
Autre
Choix du pays de naissance
Commune de naissance
Commune de naissance
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Document justifiant de l'identité de la personne chargée d'instruire
Copie lisible de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou périmé(e) depuis moins de cinq ans
Pour l'enfant concerné, vous êtes Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Mère
☐ Père
Lieu de dispense de l'instruction dans la famille
Lieu de dispense de l'instruction dans la famille Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Domicile de la personne responsable 1
Domicile de la personne responsable 2
Le cas échéant, identité de l'organisme d'enseignement à distance participant aux apprentissages de l'enfant
Un organisme d'enseignement à distance participe-t-il aux apprentissages de l'enfant? Cochez la mention applicable Oui

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département de
Non
Identité de l'organisme Indiquez tout élément utile : dénomination, site web, adresse, coordonnées, etc.
Documents justifiant le motif de la demande
Je procède à l'envoi postal (avec suivi ou accusé de réception) d'un certificat médical de moins d'un an sous pli fermé attestant de la pathologie de l'enfant L'envoi doit être effectué à l'adresse suivante :
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Essonne Service DIPE 1 / Instruction en famille - Motif 1a Boulevard de France - Georges Pompidou 91012 - Evry-Courcouronnes
Cochez la mention applicable Oui
□ Non
Je fournis (plusieurs choix possibles)
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Les décisions relatives à l'instruction de l'enfant de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)
Le certificat médical prévu par l'article R. 146-26 du code de l'action sociale et des familles (Cerfa n° 15695)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Décisions relatives à instruction de l'enfant délivrées par la CDAPH
Je procède à l'envoi postal (avec suivi ou accusé de réception) du certificat médical prévu par l'article R. 146-26 du code de l'action sociale et des familles (Cerfa n° 15695) L'envoi doit être effectué à l'adresse suivante :
Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Essonne Service DIPE 1 / Instruction en famille - Motif 1b Boulevard de France - Georges Pompidou 91012 - Evry-Courcouronnes
Cochez la mention applicable Oui
Non
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Une attestation d'inscription auprès d'un organisme sportif ou artistique
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Une présentation de l'organisation du temps de l'enfant, de ses engagements et de ses contraintes établissant qu'il ne peut fréquenter assidûment un établissement d'enseignement public ou privé.

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département de Pièce justificative à joindre en complément du dossier Toutes pièces utiles justifiant de l'impossibilité pour l'enfant de fréquenter assidûment un établissement d'enseignement public ou privé en raison de l'itinérance de la famille en France. Pièce justificative à joindre en complément du dossier Toutes pièces utiles établissant l'éloignement géographique de tout établissement scolaire public. Pièce justificative à joindre en complément du dossier Une présentation écrite du projet éducatif comportant les éléments essentiels de l'enseignement et de la pédagogie adaptés aux capacités et au rythme d'apprentissage de l'enfant, à savoir notamment : - une description de la démarche et des méthodes pédagogiques mises en oeuvre pour permettre à l'enfant d'acquérir les connaissances et les compétences dans chaque domaine de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture - les ressources et supports éducatifs utilisés - l'organisation du temps de l'enfant (rythme et durée des activités) - le cas échéant, l'identité de tout organisme d'enseignement à distance participant aux apprentissages et une description de la teneur de sa contribution Pièce justificative à joindre en complément du dossier Toutes pièces utiles justifiant de la disponibilité de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant ; Pièce justificative à joindre en complément du dossier Une copie du diplôme du baccalauréat ou de son équivalent de la ou des personnes chargées d'instruire l'enfant Déclaration sur l'honneur de la ou les personnes chargées d'instruire d'assurer cette instruction majoritairement en langue française Pièce justificative à joindre en complément du dossier Modèle de déclaration sur l'honneur à compléter et à signer Pièce justificative à joindre en complément du dossier Modèle de déclaration sur l'honneur à compléter et à signer Pièce justificative à joindre en complément du dossier Modèle de déclaration sur l'honneur à compléter et à signer Déclaration sur l'honneur Je certifie sur l'honneur que les renseignements indiqués dans ce formulaire et les documents joints sont exacts. Cochez la mention applicable □ Oui ☐ Non Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette demande auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Essonne. Cochez la mention applicable ☐ Oui ☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de déclaration conjointe

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département de

Modèle à remplir et à signer par chacun des titulaires de l'autorité parentale

Traitements des données à caractère personnel

Vos données personnelles sont collectées sous la responsabilité du ministre chargé de l'éducation nationale (110 rue de Grenelle 75007 Paris). Ce traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable de traitement est soumis en application du c) du 1. de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Vos données sont collectées afin d'instruire les demandes d'autorisation d'instruction dans la famille et d'assurer le contrôle et le suivi des enfants instruits dans la famille. Les données à caractère personnel suivantes sont collectées de manière indirecte :

- l'identifiant national élève (INE), issu des applications SIECLE et ONDE, mises en oeuvre par le ministère chargé de l'éducation nationale ;
- l'inscription de la personne chargée d'instruire l'enfant au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions terroristes (FIJAIT) et au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV), mis en oeuvre par le ministère de la justice.

En cas de réponse favorable à votre demande, vos données seront supprimées par les personnes chargées d'instruire les demandes d'autorisation de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de votre lieu de résidence à l'issue de la durée de validité de l'autorisation d'instruction dans la famille.

En cas de réponse défavorable, vos données seront supprimées par les personnes chargées d'instruire les demandes d'autorisation au sein de la DSDEN de votre lieu de résidence à l'expiration du délai de recours contentieux, soit deux mois à compter de la notification de la décision, sauf dans l'hypothèse où un recours serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Sont destinataires des données collectées, dans le cadre de leurs attributions et dans la limite du besoin d'en connaître :

- le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et les personnes chargées d'instruire les demandes d'autorisation au sein des DSDEN du lieu de résidence des personnes responsables de l'enfant ;
- les membres de la commission devant laquelle sont formés les recours administratifs contre les décisions de refus d'autorisation, conformément à l'alinéa 8 de l'article L. 131-5 du code de l'éducation ;
- les personnels habilités en charge des contentieux au sein des services académiques ou du ministère ;
- les médecins de l'éducation nationale pour les données relatives à la santé de l'enfant ;
- les personnes responsables de l'enfant peuvent être informées du fait que la personne chargée d'instruire l'enfant dans la famille est inscrite au FIJAIT ou au FIJAISV, en application de l'article L. 131-11-1 du code de l'éducation, et de la décision d'autorisation ou de refus d'instruction dans la famille ;
- les maires, les préfets et les présidents des conseils départementaux, en application des articles L. 131-5 et L. 131-10 du code de l'éducation.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition que vous tenez des articles 15, 16 et 18 du RGPD auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale de votre lieu de résidence (coordonnées disponibles à l'adresse suivante : https://www.education.gouv.fr/lesregions-academiques-academies-et-

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille année scolaire 2025/2026 - département de services de partementaux-de-l-education-nationale-6557).

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse :

- à l'adresse suivante: dpd@education.gouv.fr;
- via le formulaire de saisie en ligne ;
- ou par courrier adressé au : Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, À l'attention du délégué à la protection des données (DPD) 110, rue de Grenelle 75357 Paris Cedex 07 (Ne pas envoyer le dossier de demande d'autorisation d'instruction dans la famille à cette adresse).

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, que vos droits en matière de protection de données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) à l'adresse suivante : 3, place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Vous ne devez pas adresser de demande d'autorisation d'instruction dans la famille au délégué à la protection des données. Celle-ci doit être déposée auprès de la DSDEN du département de résidence de votre enfant.